

Procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2025 à 18 h

Présents : Barthomeuf Gérard, Bouche Jean-Louis, Chausse Jacques, Chicoutel Guy, Defay Martine, Klein Estelle, Rolland Alain, Roussel Isabelle, Sylvain Annick

Pouvoirs : Bonnaterre Sébastien à Rolland Alain

Secrétaire de séance : Roussel Isabelle

Convocation envoyée et affichée le 5 septembre 2025

1. Approbation du PV du dernier conseil

Le PV est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Pour : 9+1/10

2. Délibérations

2.1 Décision budgétaire modificative, budget assainissement

Madame le maire demande à la première adjointe de présenter cette décision. Celle-ci explique que la commune a dû faire face à des dépenses d'entretien/réparation non prévues (notamment une participation d'environ 5.000 € au remplacement des pompes de la station d'épuration de Villeneuve d'Allier), de telle sorte que le solde du chapitre « charges à caractère général » ne permet plus de payer une facture de 1.022,40 € correspondant à la réparation de la clôture de la station de Cissac. Il convient donc de faire un transfert de ce montant depuis le chapitre « autres charges de gestion courante » qui, pour sa part, est suffisamment alimenté.

Décision du CM : après en avoir délibéré, le conseil approuve cette décision à l'unanimité des présents et représentés. 9+1/10

2.2 Délibération portant sur un nouveau plan de financement pour les études préalables à la restauration intérieure de l'église

La première adjointe informe le conseil de la réception de l'arrêté de subvention de la DRAC pour ces études. Cependant, alors que le plan de financement prévoyait une participation exceptionnelle de la DRAC à hauteur de 60 % du budget total, celle-ci est en réalité de 50 %. Cela implique donc d'ajuster le plan de financement et d'augmenter la participation de la commune qui passera de 10 à 20 % du budget total, soit 5.203,96 € au lieu de 2.601,47 € sur un budget total de 26.014,65 €.

Décision du CM : après en avoir délibéré, le conseil approuve ce nouveau plan de financement à l'unanimité des présents et représentés. 9+1/10

2.3 Délibération portant sur un nouveau plan de financement pour les travaux d'entretien du château

La première adjointe informe le conseil d'un courrier envoyé cet été par le Conseil Départemental au sujet de son taux d'intervention pour les projets ou travaux liés au patrimoine classé. En raison de difficultés financières, le Département a décidé de limiter sa participation à un maximum de 20 % au lieu de 30 % précédemment. Cette décision a un impact sur le plan de financement des travaux d'entretien du château. La commune devra compenser l'écart en augmentant sa participation. Celle-ci passera de 35 à 45 %, ce qui représente un montant de 7.425 € sur un budget total de 16.500 €.

Décision du CM : après en avoir délibéré, le conseil approuve ce nouveau plan de financement à l'unanimité des présents et représentés. 9+1/10

2.4 Délibération portant sur le paiement de frais de déplacement forfaitaires pour un artiste

Dans le cadre de son programme d'animations estivales, la commune a fait appel cet été au Duo Niséis pour un concert à Tapon. L'arrangement fait avec les artistes prévoyait un cachet de 600 € payé sous forme de salaire et des frais de déplacement forfaitaires d'un montant de 100 € pour Élodie Poirier, résidant à Courtenay (38).

Il est demandé au conseil d'approuver le paiement de ces frais de déplacement forfaitaires.

Décision du CM : après en avoir délibéré, le conseil approuve le paiement de ces frais de déplacement forfaitaires à l'unanimité des présents et représentés. 9+1/10

2.5 Délibération portant sur l'attribution d'une subvention à une association

Madame le maire rappelle que la commune a prévu un budget de 2.000 € pour subventionner des associations, selon les demandes. La commune a reçu une demande de la part de l'Union des Habitants de Tapon qui s'est chargée du nettoyage du four à pain et a entrepris divers petits travaux de réparation. Madame le maire propose d'attribuer une subvention de 250 € pour permettre à l'association qui a très peu de ressources de couvrir ses achats de matériel.

Décision du CM : après en avoir délibéré, le conseil approuve le versement de cette subvention à l'Union des Habitants de Tapon à l'unanimité des présents et représentés. 9+1/10

3. Points divers

- le point sur la rentrée scolaire

Madame le maire informe le conseil des effectifs de l'école en ce début d'année. Au total, il y a 24 enfants, dont 8 sont dans la classe de Madame Petit (maternelles et CP) et 16 dans la classe de Madame Tourrette (CE et CM).

Il faut espérer qu'il y ait de nouveaux inscrits dans les deux années à venir. À défaut le maintien de deux classes sera compromis car à l'horizon de la rentrée 2027-2028, 13 élèves, actuellement en CM2 et CM1, quitteront l'école.

- le point sur le secrétariat de mairie

Madame le maire informe le conseil de la prolongation du CDD de Gisèle Froment jusqu'à fin novembre, date à laquelle s'arrête aussi son contrat à Saint-Just, et de la reprise du travail de Sandra Mayade à raison de 3 heures/semaine, en présentiel ou en télétravail. Cela permet de compléter le poste, qui prévoit 11 heures de secrétariat par semaine, et de continuer à former Gisèle Froment.

- bilan des réunions villages

Lors de ces réunions, et notamment au Bourg et à Tapon, il a été beaucoup question des poubelles qui débordent l'été. La commune rencontre ce problème chaque été et a demandé des poubelles supplémentaires afin de pallier l'engorgement. Mais il s'agit aussi et surtout de civisme, certains n'effectuant pas le tri et encombrant les poubelles faute de prendre la peine de plier et d'écraser les emballages.

Une solution pour un nouvel emplacement des poubelles se profile à Tapon où la commune possède un terrain qui serait bien adapté à leur accueil. Un géomètre va être missionné et le SICTOM contacté pour avis et conseil.

Par ailleurs, l'état de certains chemins a été évoqué lors de la réunion de Grenier/Ribeyre/Chantel. La commune va faire passer une entreprise pour voir comment améliorer la situation.

- réunion en sous-préfecture

Il résulte de cette réunion que les biens de section de Channat situés sur le territoire de Saint-Privat doivent être gérés par la commune de Saint-Privat. Dès lors, il faudra faire une délibération demandant à retirer du régime forestier les 2 parcelles de Channat. Il appartiendra à la commune de Saint-Privat de demander le régime forestier pour ces 2 parcelles, si elle le souhaite, comme c'est le cas pour tous ses biens de section. La commune de Saint-Privat nous remboursera 3 années de taxes foncières.

- visite du sous-préfet mercredi 16 à 14 h

Madame le maire invite les conseillers qui le souhaitent à participer à cette rencontre.

- saison culturelle

Jacques Chausse fait un bilan positif de la saison estivale. Elle a commencé avec des animations proposées dans le cadre de la Biennale d'aquarelles (exposition à la chapelle, ateliers et déambulation dans le village) Les 4 concerts organisés en plein cœur de l'été (3 à l'initiative de la commune, 1 à l'initiative des Amis de Saint-Illpize) ont eu une bonne audience, de même que les expositions. Il y a eu beaucoup de visiteurs au château et à l'église. La première adjointe donne quelques chiffres : 828 visiteurs pour l'exposition Histoires d'eau ; 770 visiteurs à l'église lors des visites assurées par l'association ; et une soixantaine de personnes aux conférences organisées lors de la Rencontre de Généalogie.

- le rapport sur les bouches d'incendie

La commune a reçu un rapport qui pointe le mauvais état des bouches d'incendie. Jeannot Bouche fait état de son incompréhension car c'est pour pallier leur obsolescence et le problème de pression et de manque d'eau qu'a été décidée la création d'une plate-forme de pompage. Et cela s'est fait en plein accord avec le commandant des pompiers. Madame le maire prendra contact avec eux.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est close à 19 h 15.

